



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRUSON

L'an deux mil vingt, le six du mois d'octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni exceptionnellement à huis clos, dans la salle du Conseil Municipal, afin de respecter les règles sanitaires liées au risque COVID-19, sous la présidence de Monsieur Olivier TURPIN, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie conformément à la Loi.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de la convocation : 29/09/2020

Présents : Olivier TURPIN, Maire – Mélanie DAZIN-DESLANDES, Thierry MASQUELIER, Hélène HEROGUER, Philippe SIMOENS, Adjoint – Audrey VANHERSECKE, Thibault TISON, Alexia GAILLET, Jean-Claude HAUTCOEUR, Sabrina WATRELOT, Valère CARETTE, Hélène HAVRET, Aimé DUQUENNE, Isabelle DESCAMPS, Conseillers municipaux.

Excusés : Jacques DURIEU, qui donne pouvoir à Monsieur Aimé DUQUENNE

Secrétaire de séance : Mélanie DAZIN-DESLANDES

DELIBERATION N° 2020-20 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2020

Monsieur le Maire propose à l'approbation de l'Assemblée le procès-verbal ci-après :

Introduction :

Monsieur le Maire prend la parole :

« Bonjour à toutes et à tous, nous avons organisé cette séance du Conseil Municipal au sein de la Salle Polyvalente afin de répondre aux consignes sanitaires liées à l'épidémie de COVID-19. Puisque nous avons du public aujourd'hui, cette décision est d'autant plus justifiée et va nous permettre de respecter correctement les gestes barrières.

Nous sommes 15, le Conseil Municipal est au complet, nous allons débiter cette séance.

Je vous propose de commencer par nommer le ou la secrétaire de séance. Y a-t-il des volontaires ? Hélène HAVRET se présente. Y a-t-il d'autres personnes ? Non. Hélène HAVRET est nommée secrétaire de séance.

Je remercie Aude, notre DGS, d'être présente ce soir avec nous.

Avant de débiter l'ordre du jour de ce Conseil, nous allons commencer par remettre les écharpes et les boutonniers qui n'ont pu être remises lors du dernier Conseil Municipal, car elles n'avaient pas été réceptionnées.

Je passe la parole à Mélanie DAZIN, notre Première Adjointe, pour la remise des écharpes ».

Monsieur le Maire et Madame DAZIN, Première Adjointe, se lèvent.

Madame DAZIN, Première Adjointe, prend la parole :

« Olivier, je suis fière, en tant que Première Adjointe, de te remettre ton écharpe de Maire ».

Monsieur le Maire reprend la parole :

« Je te remercie Mélanie, et j'invite nos quatre adjoints à venir me rejoindre pour que je puisse procéder à la remise de leurs écharpes. Mélanie, Thierry, Hélène et Philippe, approchez-vous !

Je suis très fier de vous remettre aujourd'hui vos écharpes d'adjoints. Je suis convaincu de l'intérêt que vous portez à notre village et que vous ne ménagerez pas votre peine dans vos nouvelles fonctions. J'ai la conviction que je pourrai compter sur vous pour les six années à venir.

Mélanie, Première Adjointe, je te remets l'écharpe. Je te félicite !

Thierry, merci à toi de faire partie de cette équipe, je te remets l'écharpe. Félicitations !

Hélène, je te remets ton écharpe d'Adjoint. Je te félicite.

Philippe enfin, félicitations !

Photographies

Je vais également remettre la boutonnière aux Conseillers. Je suis fier de vous remettre à chacun cette boutonnière que vous pourrez porter résolument pendant ce mandat, en pensant à tout le travail qui a déjà été engagé. Les futurs projets et les décisions prises pour le bien-être des grusonnois et des grusonnoises seront pendant ce mandat réalisés grâce à vous notamment. Je ne pourrai malheureusement pas vous les épinglez mais je vais vous les remettre symboliquement un par un : Audrey, Jean-Claude, Thibault, Isabelle, Aimé, Jacques, Hélène, Alexia, Sabrina et Valère.

Nous pouvons dès à présent passer à l'ordre du jour qui est bien chargé, comme vous avez pu vous en rendre compte.

Délibération 2020-01 : Nous commençons par le premier point, qui est l'approbation du PV du Conseil du 23 mai dernier. Vous avez tous reçus, joints à la convocation, les projets de délibérations et donc ce PV. Je ne vais pas le détailler. Avez-vous des questions ? Pas de question, nous allons donc procéder au vote. Qui s'abstient ? Personne. Qui est contre ? Personne. Qui est pour ? 15 mains levées. La délibération est donc approuvée à l'unanimité.

Délibération 2020-02 : Nous allons passer au deuxième point, qui est la délégation de pouvoirs consentie au Maire par le Conseil Municipal en application de l'article L.2122-22 du CGCT. Cette délégation, prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales, est mise en place pour des raisons de rapidité et d'efficacité dans le traitement des dossiers. Vous avez donc reçus la liste des attributions proposées, qui sont les plus couramment utilisées pour favoriser une bonne administration communale. Avez-vous des questions ? Pas de question, nous allons donc procéder au vote. Qui s'abstient ? 3 abstentions (Isabelle, Aimé, Jacques). Qui est contre ? Personne. Qui est pour ? 12 mains levées. La délibération est donc approuvée à la majorité.

Délibération 2020-03 : Le troisième point à présent. Celui-ci concerne la fixation du montant des indemnités des élus. Conformément au taux maximum fixé par la législation : l'indemnité du Maire est proposée à 51,56% de l'Indice Brut Terminal 1027, soit en brut 2006,93 euros ; celle des Adjoints est proposée à 19,80 % de l'Indice Brut Terminal 1027, soit en brut 770 euros. Avez-vous des questions ? ».

Monsieur DURIEU, conseiller municipal de l'opposition, prend la parole.

« On s'étonne de l'augmentation brutale des indemnités d'élus par rapport à ce qu'elle était auparavant et depuis de nombreuses années. Aujourd'hui, l'indemnité du Maire augmente de 63,88% et celle des Adjoints de 62,82%. Les rémunérations précédentes étaient de l'ordre de 483,83 euros brut pour les Adjoints et de 1282,00 euros brut pour le Maire. Ce qui fait une augmentation très importante, et qui représente à l'année une somme de 22 437 euros. Sachant que l'augmentation d'un point de fiscalité à Gruson correspond à environ 28 000 euros, ce n'est quand même pas neutre. Je voulais simplement vous le faire remarquer ».

Monsieur le Maire reprend la parole.

« Jacques, nous avons suivi la législation sur ces taux d'indemnité. Concernant les Adjoints, vous aviez un Conseiller délégué qui vous obligeait à partager une enveloppe globale. Ceci faisait donc baisser un peu ces indemnités. Pour rappel, l'indemnité du Maire proposé correspond en net à un peu plus de 1 500 euros et pour les Adjoints à un peu plus de 500 euros. Cette indemnité est bien fonction du travail à réaliser, Aimé sait ce que c'est en tant que Maire, c'est du 24h/24h, 7/7 jours ; cela ne paraît pas extravagant, au vu de l'investissement. Il en va de même pour les Adjoints ».

Madame DESCAMPS et Monsieur DURIEU, conseillers municipaux de l'opposition, prennent la parole.

« Nous avons exercés les fonctions d'Adjoints pendant plusieurs mandats en connaissance de cause. Nous ne demandons pas de modification mais signalons quand même qu'il s'agit d'une forte augmentation ».

Monsieur le Maire reprend la parole.

« Vous étiez déjà au plafond des indemnités sur le précédent mandat. Nous allons à présent procéder au vote. Qui s'abstient ? Personne. Qui est contre ? 3 contres (Isabelle, Aimé, Jacques). Qui est pour ? 12 mains levées. La délibération est donc approuvée à la majorité.

Délibération 2020-04 : Nous allons passer maintenant au sujet des affaires scolaires et extrascolaires avec le quatrième point de l'ordre du jour concernant les tarifs de l'ALSH de cet été, qui aura lieu du 6 au 31 juillet cette année. Je passe la parole à Mélanie, en charge des centres aérés ».

Madame DAZIN, Première Adjointe, prend la parole.

« Nous vous proposons de reconduire en 2020 les tarifs appliqués en 2019 et d'appliquer le tarif grusonnois pour les petits enfants des villageois. Nous vous proposons également de fixer les tarifs extérieurs en fonction du quotient familial pour être en conformité avec la Caisse d'Allocations Familiales. Avez-vous des questions ? »

Madame DESCAMPS, conseillère municipale de l'opposition, prend la parole.

« Tout simplement une explication par rapport aux tarifs du séjour à Saint-Laurent : pourquoi n'y a-t-il pas de différence entre les grusonnois et les non grusonnois ? Ce n'est plus la commune qui encadre ce séjour, c'est un organisme ? »

Monsieur le Maire reprend la parole.

« Si c'est bien toujours la commune qui encadre ce séjour. Nous sommes également en train de travailler sur un partenariat avec Bouvines. Nous aimerions mettre en place un centre aéré à l'année, c'est-à-dire pour les vacances d'été, d'octobre, de février et d'avril. Nous avons déjà engagé le travail collaboratif dans ce sens ».

Madame DESCAMPS, conseillère municipale de l'opposition, reprend la parole.

« J'ai ma réponse. Je voulais simplement savoir si vous passiez par un organisme extérieur pour gérer ce séjour ».

Monsieur le Maire reprend la parole.

« Ah non, je n'avais pas entendu Isabelle, c'est bien toujours la commune qui organise et fait appliquer les tarifs qui sont bien toujours les mêmes ».

Madame DESCAMPS, conseillère municipale de l'opposition, reprend la parole.

« Donc les tarifs sont bien les mêmes ? Contrairement au centre aéré, les tarifs du séjour sont les mêmes qu'il s'agisse d'extérieurs ou de grusonnois ? ».

Monsieur le Maire reprend la parole.

« Oui les tarifs sont les mêmes pour la semaine à Saint-Laurent. La commune organise toujours le centre et le séjour, avec Rabah en tant que Directeur du Centre aéré. Avez-vous d'autres questions ? ».

Monsieur HAUTCOEUR, conseiller municipal, prend la parole.

« J'ai un problème de compréhension au sujet du tarif appliqué au troisième enfant et plus pour les familles grusonnoises. Il est proposé que les grusonnois, à partir du troisième enfant, le quotient familial inférieur à celui appliqué pour les premier et deuxième enfants soit pris en compte. Le quotient familial à mon sens est unique pour la famille, donc c'est plutôt le tarif qu'il faudrait mettre en évidence et non le quotient familial ».

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DAVOINE, DGS de Gruson.

« C'est induit. Si vous passez à un quotient familial inférieur, vous passez automatiquement à un tarif inférieur, comme le montre le tableau projeté. Je vous donne un exemple : une famille, ayant trois enfants, se trouvant en tarifs grusonnois sur la tranche du milieu, va payer pour ses deux premiers enfants 42 euros la semaine, et pour son troisième enfant, 37 euros ».

Monsieur le Maire reprend la parole.

« Y-a-t'il d'autres questions ? Nous allons donc passer au vote. Pour ces tarifs, qui s'abstient ? Personne. Qui est contre ? 3 contres (Isabelle, Aimé, Jacques). Qui est pour ? 12 mains levées. La délibération est donc approuvée à la majorité ».

Délibération 2020-05 : Toujours pour le centre aéré de cet été, nous passons à la cinquième délibération qui concerne les effectifs nécessaires à l'encadrement de l'ALSH ainsi que la rémunération du personnel d'animation. Je laisse de nouveau la parole à Mélanie ».

Madame DAZIN, Première Adjointe, prend la parole.

« Nous vous proposons de reconduire également les salaires des animateurs dans les mêmes conditions que l'année précédente. Nous avons dû augmenter le nombre d'animateurs cette année en fonction du nombre d'enfants côtoyant le centre. Ce nombre est en augmentation par rapport à l'année dernière. Avez-vous des questions ? ».

Monsieur CARETTE, Conseiller Municipal, prend la parole.

« Combien d'enfants sont inscrits à ce jour ? ».

Madame DAZIN, Première Adjointe, reprend la parole.

« Les inscriptions varient selon les semaines, mais si l'on prend les inscriptions sur l'ensemble du centre, nous sommes à plus de 300 ».

Monsieur TISON, Conseiller Municipal, prend la parole.

« J'ai une question sur le nombre de directeurs-adjoints recrutés pour le centre aéré. Je vois qu'il ait prévu quatre adjoints, ce qui me paraît énorme ».

Madame DAZIN, Première Adjointe, reprend la parole.

« Il est prévu en effet un directeur-adjoint par tranche d'âge. »

Monsieur le Maire reprend la parole.

« Nous avons fait de nouveau confiance à Rabah cette année pour l'organisation de ce centre. Rabah travaille de cette façon, avec quatre directeurs-adjoints. Nous n'avons pas eu réellement le temps d'appréhender une possible autre organisation pour cet ALSH, puisque nous n'avons pris nos fonctions que depuis un mois. Nous avons donc renouveler notre confiance à Rabah dans ce sens ».

Monsieur DURIEU, conseiller municipal de l'opposition, prend la parole.

« Par expérience, nous avons toujours eu un centre aéré de très bonne qualité. Rabah est quelqu'un qui sait aussi manager son personnel. On a juste une question ».

Monsieur TISON, Conseiller Municipal, reprend la parole.

« Ce n'est pas la question. J'ai fait le centre aéré pendant dix ans ».

Monsieur DURIEU, conseiller municipal de l'opposition, reprend la parole.

« Nous avons juste une question ».

Monsieur TISON, Conseiller Municipal, reprend la parole.

« Je peux répondre ? ».

Monsieur DURIEU, conseiller municipal de l'opposition, reprend la parole.

« Oui, c'est juste qu'après chaque directeur à sa méthode ».

Monsieur TISON, Conseiller Municipal, reprend la parole.

« Oui mais nous parlons de frais conséquent. Vous parliez tout à l'heure de budget ».

Monsieur DURIEU, conseiller municipal de l'opposition, reprend la parole.

« Oui, mais quand il y a cent vingt enfants de tous les âges ».

Monsieur TISON, Conseiller Municipal, reprend la parole.

« Je ne peux pas parler. J'étais directeur de centre et je connais le sujet ».

Monsieur DURIEU, conseiller municipal de l'opposition, reprend la parole.

« Nous avons une question concernant le nombre d'enfants inscrits pour l'instant et leur répartition par animateur, en fonction du COVID ? ».

Monsieur le Maire reprend la parole.

« Nous avons suivi le protocole sanitaire transmis par la préfecture, c'est pour cela qu'il y a un peu plus d'animateurs. Chaque animateur s'est vu confié moins d'enfants que d'habitude afin de respecter les consignes sanitaires ».

Monsieur DURIEU, conseiller municipal de l'opposition, reprend la parole.

« Combien y a-t-il d'enfants inscrits par semaine ? ».

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DAVOINE, DGS de Gruson.

« Nous avons pour le moment : 112 enfants inscrits pour la première semaine ; 95 pour la deuxième ; 80 pour la troisième et 75 pour la dernière semaine ».

Monsieur DURIEU, conseiller municipal de l'opposition, reprend la parole.

« Oui c'est relativement similaire aux années précédentes ».

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DAVOINE, DGS de Gruson.

« Non, nous sommes en augmentation par rapport à l'année dernière notamment parce que, soit les centres aérés des environs n'ont pris la responsabilité d'ouvrir cette année, soit ils ont ouverts mais en limitant le nombre d'inscrits ».

Monsieur TISON, Conseiller Municipal, reprend la parole.

« J'avais une question sur le nombre d'animateurs venant de Gruson ? ».

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DAVOINE, DGS de Gruson.

« Environ 5 ou 6 animateurs. Je ne les ai pas en tête, mais je pense que cela doit être juste ».

Monsieur TISON, Conseiller Municipal, reprend la parole.

« Sur combien d'animateurs recrutés ? ».

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DAVOINE, DGS de Gruson.

« 17 aujourd'hui. Ce qui est déjà bien, sachant qu'il s'agit de contrat basé sur des candidatures de volontaires évidemment ».

Monsieur TISON, Conseiller Municipal, reprend la parole.

« Oui ! Aussi, pour les futures années, peut être réfléchir à attirer des jeunes grusonnois notamment, en participant financièrement aux BAFa/BAFD. Ce sont des diplômes onéreux pour les jeunes : en gros, la première année où vous payer votre diplôme, vous travaillez pour rien ; il serait intéressant de travailler sur la possibilité de financer une partie de ce diplôme par la mairie ».

Monsieur le Maire reprend la parole.

« Oui c'est ce que font déjà certaines communes, il est vrai. Il faudrait étudier si nous sommes, financièrement parlant, capables de subventionner ce type de diplôme en effet. Y-a-t'il d'autres questions ? Nous allons donc passer au vote. Qui s'abstient ? Personne. Qui est contre ? Personne. Qui est pour ? 15 mains levées. La délibération est donc approuvée à l'unanimité.

Délibération 2020-06 : Nous allons passer à la partie Subventions et Participations, avec la sixième délibération qui concerne la participation communale aux familles fréquentant une école de musique. Le Conseil Municipal, depuis 1985, octroie une subvention aux élèves fréquentant assidûment les écoles de musique. Cette année, nous avons deux enfants inscrits à l'école de musique de Chérens. Cette participation est fixée à 40 euros par enfant. A ce sujet, j'ai contacté Monsieur le Maire de Chérens, Pascal Zoute, afin de discuter d'une éventuelle coopération entre l'école de musique de Chérens et notre municipalité. Pour information, les chérensais paient 200 euros à l'année, quand un grusonnois paye 400 euros à l'année. Nous essayons de trouver un compromis pour avoir un même tarif et non plus un tarif extérieur. Je rencontre donc Monsieur le Maire de Chérens à ce sujet la semaine prochaine. En attendant cette éventuelle coopération, je vous propose de voter la participation communale pour ces deux élèves. Qui s'abstient ? Personne. Qui est contre ? Personne. Qui est pour ? 15 mains levées. La délibération est donc approuvée à l'unanimité.

Délibération 2020-07 : Nous allons passer maintenant au point 7, à savoir la subvention de l'Ecole Notre-Dame de la Visitation. Nous proposons cette année de reconduire sur 2020 la subvention de 46 000 euros allouée l'année dernière à l'Ecole Notre-Dame. Nous avons l'intention, pour l'année prochaine, d'étudier le coût global d'un élève scolarisé dans le privé afin d'affiner cette subvention. Mais cette année, nous vous proposons de répartir sur le même budget que 2019, c'est-à-dire 46 000 euros. Avez-vous des questions ? »

Monsieur TISON, Conseiller Municipal, prend la parole.

« Peut-on détailler, même dans les grandes lignes, l'affectation de cette subvention ? ».

Monsieur le Maire reprend la parole.

« Non, la commune donne la subvention et l'école l'inscrit en recette sans y affecter de dépenses précises en face. C'est d'ailleurs pour cela que nous voulons affiner le coût d'un élève de Gruson. Ceci nous permettra normalement d'ajuster la subvention au mieux. Y a-t-il d'autres questions ? ».

Madame VANHERSECKE, Conseillère municipale, prend la parole.

« Il y a de plus en plus d'élèves à l'école Notre-Dame. Est-ce que par conséquent la subvention a déjà connu une augmentation avant 2019 en fonction des effectifs ou est-elle restée identique ? ».

Monsieur le Maire reprend la parole.

« Non, la subvention n'a pas fluctué depuis plusieurs années. Isabelle ou Aimé pourrait nous en parler : il me semble que la subvention a augmenté il y a 4 ou 5 ans, passant de 44 000 euros à 46 000 euros aujourd'hui ».

Madame DESCAMPS, conseillère municipale de l'opposition, prend la parole.

« Le montant de la subvention octroyée à l'Ecole Notre-Dame a toujours été fixé selon la demande de l'Ecole. C'est bien à la Directrice de l'Ecole et à la personne gérant les deniers de l'Ecole de justifier d'un besoin d'augmentation ou non de cette subvention. Ce n'est pas à la mairie de décider d'augmenter les subventions ».

Monsieur le Maire reprend la parole.

« La subvention de 46 000 euros demandée par l'Ecole convient donc pour 2020. Nous allons donc passer au vote. Qui s'abstient ? Personne. Qui est contre ? Personne. Qui est pour ? 15 mains levées. La délibération est donc approuvée à l'unanimité.

Délibération 2020-08 : Nous allons maintenant passer à l'attribution des subventions aux associations, avec la délibération 8. Nous avons sollicité les associations afin qu'elles nous communiquent leurs comptes. Après vérification, nous avons bien reçu les documents de chacune de nos associations, y compris l'association de foot et celle du tennis de table. Je tiens à m'excuser, car vous avez reçu un projet de délibération qui n'était pas à jour : en effet, sur ce projet apparaissait 600 euros attribués à l'ECACTGS et 150 euros attribués au tennis de table. Ces sommes étaient inscrites dans la mesure où nous pensions ne pas avoir reçus les comptes en question. Après vérification, ces comptes ont bien été transmis. Je vais donc vous demander de voter comme l'année dernière les subventions habituelles de ces deux associations : pour l'ECACTGS, 1 200 euros et pour le tennis de table 300 euros. Aussi, le tableau est quasi identique à celui de l'année dernière. Avez-vous des questions ? ».

Monsieur DURIEU, conseiller municipal de l'opposition, prend la parole.

« Non, nous n'avons plus de question. Nous avons juste remarqué cette différence concernant les subventions allouées à l'ECACTGS et au tennis de table, et nous ne comprenions pas. Surtout que pour le foot, nous avons de mémoire une quarantaine d'enfants grusonnois inscrits au foot. Mais au vu de la rectification des chiffres, il n'y a plus de remarque ».

Monsieur le Maire reprend la parole.

« Nous avons été transparent sur ce sujet et avons toujours dit que sans les comptes des associations, nous ne donnerions pas l'intégralité des subventions, et ce jusqu'à leur transmission. La période de confinement liée à la COVID-19 a tout de même chamboulée l'organisation du travail de la mairie, avec la mise en place notamment du télétravail. Cette période a été compliquée pour tout le monde. J'ai contacté les représentants du foot, qui m'ont confirmé l'envoi des documents ; nous avons vérifié. Donc, il n'y a pas de problème pour verser cette subvention. Il en va de même pour le tennis de table. Y-a-t'il d'autres questions ? Nous allons donc passer au vote. Qui s'abstient ? Personne. Qui est contre ? Personne. Qui est pour ? 15 mains levées. La délibération est donc approuvée à l'unanimité.

Délibération 2020-09 : Nous allons passer à la partie Finances/Budget, et tout d'abord, la délibération 9, concernant la prise en charge des frais d'organisation des différentes fêtes et cérémonies, dont le détail vous a été transmis. Avez-vous des questions ? Pas de question, nous allons donc procéder au vote. Qui s'abstient ? Personne. Qui est contre ? Personne. Qui est pour ? 15 mains levées. La délibération est donc approuvée à l'unanimité.

Délibération 2020-10 : Nous allons passer à la délibération 10 concernant le Compte de Gestion 2019. Nous avons reçu le Compte de Gestion 2019 du trésorier. Celui-ci est bien concordant avec notre Compte Administratif 2019. Je vous propose donc d'approuver ce Compte de Gestion 2019. Qui s'abstient ? Personne. Qui est contre ? Personne. Qui est pour ? 15 mains levées. La délibération est donc approuvée à l'unanimité.

Délibération 2020-11 : Nous allons passer à la délibération 11, qui concerne le Compte Administratif 2019. Je vais demander à Monsieur DUQUENNE de sortir quelques instants, comme le stipule la loi (**Monsieur DUQUENNE sort de la salle**). Je vais passer la parole à Philippe, en charge des finances.

Monsieur SIMOENS, Quatrième Adjoint, prend la parole, en s'appuyant sur le PowerPoint projeté.

« Merci Monsieur le Maire. Comme c'est une première pratiquement pour nous tous, Monsieur le Maire a souhaité que je vous explique comment fonctionne le budget d'une commune. Ce budget est donc articulé en deux parties :

- Il y a tout d'abord un budget de compte de fonctionnement, reprenant : d'un côté les dépenses courantes de la vie de la commune (l'électricité, l'entretien des bâtiments, les petits achats, les locations, les honoraires...) ; et en face de ces dépenses, nous avons des recettes. Nous nous rendons compte que la ville ne vit quasiment que de subventions, environ un million, avec une marge de manœuvre qui est donc relativement faible. Ces subventions proviennent notamment des taxes d'habitation, jusqu'à aujourd'hui, et des taxes foncières qui représentent environ 83 % de la dépense. En fonction de ces résultats, si l'on a des recettes positives par rapport aux dépenses, on va constituer un report qui va alimenter la deuxième articulation du budget, qui est le budget d'investissement.

- Concernant le budget d'investissement : l'excédent du compte de fonctionnement, va être affecté en tout ou partie au budget d'investissement. Ce qui permettra au village de réaliser les travaux utiles à la commune. En dépenses de ce budget, nous avons des intérêts d'emprunt, sur l'emprunt en cours et sur celui à venir, ainsi que les dépenses liées aux travaux

importants de la ville. En recettes, nous avons les reports du budget de fonctionnement des années antérieures, des remboursements de TVA, ainsi que des subventions octroyées par les institutions comme la région, le département et autres ».

Monsieur le Maire reprend la parole.

« Très bien merci. Nous allons donc passer au vote du Compte Administratif 2019. Qui s'abstient ? Personne. Qui est contre ? Personne. Qui est pour ? 14 mains levées. La délibération est donc approuvée à la majorité. Isabelle, nous allons faire rentrer Aimé (**Monsieur DUQUENNE reprend sa place dans la salle**).

Délibération 2020-12 : Nous allons passer à la délibération 12, qui concerne l'affectation du résultat. Je vais redonner la parole à Philippe ».

Monsieur SIMOENS, Quatrième Adjoint, prend la parole, en s'appuyant sur le PowerPoint projeté.

« Nous avons essayé de schématiser au mieux, pour 2019, le compte de fonctionnement dans un premier temps, avec ses recettes et ses dépenses comme nous l'avons vu tout à l'heure. – On s'aperçoit donc que le budget de recettes, que l'on a vu tout à l'heure, est autour de un million cent mille euros. Il provient notamment des impôts et taxes (taxes foncières et taxes d'habitation représentent 733 000 euros sur 910 000 euros), et de dotations communautaires pour environ 80 000 euros. Nous recevons également des dotations publiques à hauteur de 103 000 euros. Nous percevons aussi des produits de services-redevances qui sont notamment issus des centres aérés pour 25 000 euros, et des revenus des immeubles à hauteur de 50 000 euros. D'autres produits viennent également s'ajouter mais ne sont pas réellement significatifs car inférieurs à 5 000, des produits exceptionnels et des remboursements sur frais de personnel en lien avec les arrêts maladies. Nous avons en fin le report de l'excédent de fonctionnement de l'année précédente. Ce qu'il faut retenir c'est donc que le budget de recettes de fonctionnement est d'environ un million cent mille euros. – En face de cela, nous avons en dépenses des charges de personnel qui impactent fortement le compte de dépenses puisqu'elles représentent plus de 40% du budget de fonctionnement. Ces dépenses sont incompressibles. Nous avons également des dépenses générales qui correspondent aux charges de la vie de la commune pour 265 000 euros, des charges de gestion courante correspondant aux indemnités des élus (45 000 euros) et des subventions aux associations (60 000 euros). Nous avons ensuite une compensation au bénéfice de la MEL à hauteur de 121 000 euros, ainsi que des charges financières, car nous avons un emprunt en cours qui se termine en 2021, à hauteur de 4 000 euros. Les dépenses globales de fonctionnement sont donc de l'ordre de 855 000 euros. Nous avons donc un excédent de fonctionnement à hauteur de 254 785 euros que l'on vous demandera d'affecter tout à l'heure en partie au compte d'investissement.

Sur la deuxième partie du budget, le compte d'investissement, nous percevons des recettes des années antérieures. Au 1^{er} janvier 2019, nous avions en recettes 1 244 395 euros. Nous avons des fonds de réserves qui correspondent notamment à des versements de FCTVA, de taxes d'aménagement, l'excédent de 2018 pour 234 000 euros, ainsi que des subventions à hauteur de 117 000 euros. Au total, les recettes pour le compte d'investissement s'élèvent à 1 596 000 euros. Nous devons assumer l'emprunt : plus ou moins 30 000 euros (la dernière échéance pour l'emprunt en cours est fixée à avril 2021). Nous avons également effectué quelques dépenses incorporelles qui sont notamment des frais d'études et des frais de concessions à hauteur de 13 000 euros, ainsi que des immobilisations corporelles à hauteur de 857 000 euros, dont 845 000 euros pour les bâtiments-10 000 euros pour l'informatique et 2 000 euros de divers. Le montant des dépenses d'investissement s'élève donc à 898 000 euros. Nous dégageons ainsi un excédent de ressources à hauteur de 698 000 euros, somme que nous avons donc dans les caisses au 31 décembre 2019.

Nous vous proposons donc d'affecter cette année les excédents suivants : sur les 254 785 euros, 240 000 euros au compte d'investissement, et 14 785 euros au compte de fonctionnement.

Monsieur le Maire, je vous repasse la parole ».

Monsieur le Maire reprend la parole.

« Avez-vous des questions ? Philippe a été complet, mais il y a peut-être des questions ».

Monsieur DURIEU, conseiller municipal de l'opposition, prend la parole.

« Juste dire quand même que dans tout ça, il y a les grosses factures de l'église, ainsi que l'autofinancement des travaux réalisés sur les nouveaux bâtiments, donc sans recours à l'emprunt ».

Monsieur le Maire reprend la parole.

« Nous allons pouvoir procéder au vote de cette affectation. Qui s'abstient ? Personne. Qui est contre ? Personne. Qui est pour ? 15 mains levées. La délibération est donc approuvée à l'unanimité.

Délibération 2020-13 : Nous allons passer au point 13, qui concerne les taux d'imposition 2020. Nous avons décidé de ne pas appliquer d'augmentation sur le taux de cette année. Pour information, le taux de la taxe d'habitation n'est plus géré par la commune, nous n'avons donc plus à voter le taux de cette taxe d'habitation. Nous vous proposons donc de délibérer sur la taxe foncière bâti dont le taux reste inchangé à 29,59 %, et sur la taxe foncière non bâti dont le taux reste également inchangé à 66,67%. Nous repartons donc bien sur l'existant sans augmentation. Avez-vous des questions ? ».

Monsieur HAUTCOEUR, conseiller municipal, prend la parole.

« Sur la taxe d'habitation, sait-on comment va évoluer la situation ? ».

Monsieur le Maire reprend la parole.

« Nous ne savons pas à ce jour comment la taxe d'habitation sera réellement compensée dans l'avenir. Puisque nous ne décidons plus du taux, il y aura bien toujours une compensation, mais comment sera-t-elle calculée, je ne sais pas vous répondre précisément aujourd'hui. Plus de question ? Qui s'abstient ? Personne. Qui est contre ? Personne. Qui est pour ? 15 mains levées. La délibération est donc approuvée à l'unanimité.

Délibération 2020-14 : Nous allons passer au point 14, qui concerne le Budget Primitif 2020. Je repasse la parole à Philippe ».

Monsieur SIMOENS, Quatrième Adjoint, prend la parole, en s'appuyant sur le PowerPoint projeté.

« Merci Monsieur le Maire. Eu égard au Compte Administratif 2019, nous avons élaboré un budget pour 2020. Nous avons prévu au niveau des recettes de fonctionnement : 884 000 euros d'impôts et taxes (en légère baisse par rapport à 2019), 111 000 euros de dotations publiques (en légère hausse par rapport à 2019), 71 000 euros de centres aérés et revenus des immeubles (en baisse par rapport à l'année dernière, mais nous avons déjà abordé le sujet précédemment avec les centres aérés), en deçà de 2 000 euros pour les produits exceptionnels, un gros remboursement sur frais de personnel lié aux arrêts maladies, et enfin un report d'excédent de fonctionnement de 14 785 euros. Nous avons donc prévu des recettes de fonctionnement à hauteur de 1,1 millions d'euros, ce qui est relativement stable par rapport à 2019. Avez-vous des questions sur ces recettes de fonctionnement ? »

Monsieur CARETTE, Conseiller Municipal, prend la parole.

« Y-a-t'il des recettes qui aujourd'hui ne sont pas comptabilisées au budget présenté, étant donné que nous sommes déjà fin juin ? »

Monsieur SIMOENS, Quatrième Adjoint, reprend la parole.

« D'après ce que me disait Aude, par rapport aux autres années, nous avons effectivement plus de visibilité en cette fin juin puisque d'habitude le budget est voté avant fin mars ».

Monsieur CARETTE, Conseiller Municipal, reprend la parole.

« Ce qui veut dire que les recettes présentées aujourd'hui sont quasiment bonnes ? »

Monsieur SIMOENS, Quatrième Adjoint, reprend la parole, en s'appuyant sur le PowerPoint projeté.

« Oui en effet, elles sont quasiment acquises. S'il n'y a plus de question, nous allons passer aux dépenses de fonctionnement. Les charges de personnel restent autour de 40 % du budget global de fonctionnement. Les charges générales sont en légère augmentation avec 271 000 euros. Les charges de gestion courante sont en hausse, nous l'avons voté en partie tout à l'heure, il s'agit de la rémunération des élus et des subventions aux associations, avec 122 000 euros. La compensation au bénéfice de la MEL reste stable à 121 000 euros. Enfin, les charges financières augmentent, forcément, avec le recours à un nouvel emprunt que nous verrons tout à l'heure ; dans ce contexte, nous avons provisionné le dernier trimestre 2020, puisque le prêt devrait tomber vers octobre cette année. Les dépenses sont donc prévues à hauteur de 884 000 euros. Pour récapituler le budget de fonctionnement, au vu des recettes fixées et des dépenses projetées, nous pouvons dégager un excédent de fonctionnement de 206 000 euros. Avez-vous des questions sur ces dépenses de fonctionnement ? Non ? Très bien.

Sur la partie investissement, nous commençons l'année 2020 avec un report de recettes de 698 000 euros. Nous n'avons pas eu recours à l'emprunt en 2019, il est vrai, mais nous sommes bien tenus de le faire cette fois-ci, puisque le chantier se poursuit. Le prêt qui a été envisagé devrait tourner autour de 1,9 millions d'euros. Nous avons des fonds de réserve à hauteur de 563 000 euros qui sont, je le rappelle, l'excédent N-1 (240 000 euros), 115 000 euros de FCTVA, et enfin l'excédent de la section de fonctionnement à hauteur de 206 000 euros ; nous avons également programmé la perception de subventions à hauteur de 336 000 euros notamment pour l'église et le bâtiment en cours de construction. Les recettes d'investissement sont donc prévues à hauteur de 3 498 000 euros, l'impact le plus conséquent étant bien sûr l'emprunt.

Face à ces recettes d'investissement, nous avons des dépenses. Elles comprennent le remboursement de l'emprunt à hauteur de 44 000 euros, pour le dernier trimestre 2020. Nous avons prévu des immobilisations incorporelles pour un montant de 21 000 euros, qui correspondent aux frais d'études ; ainsi que des immobilisations corporelles qui sont principalement dédiées aux bâtiments, mais aussi en bien moindre mesure à l'aménagement de terrains, au bâtiment scolaire, au cimetière, au réseau électrique, comme chaque année. Le montant total des dépenses d'investissement est donc équilibré avec les recettes d'investissement à 3 498 000 euros.

Avez-vous des questions sur la partie investissement ? ».

Madame VANHERSECKE, Conseillère municipale, prend la parole.

« J'ai une question sur l'emprunt. Que va financer exactement cet emprunt ? ».

Monsieur SIMOENS, Quatrième Adjoint, reprend la parole.

« Cet emprunt va financer principalement les bâtiments qui sont en cours de construction : une partie a été autofinancé, mais le reste doit être payé avec l'emprunt ».

Madame VANHERSECKE, Conseillère municipale, prend la parole.

« A-t-on une idée du taux appliqué à ce prêt ? ».

Monsieur le Maire reprend la parole.

« Le taux a déjà été étudié. Nous sommes sur 1,57 % avec un remboursement par trimestre sur 25 ans. Nous avons demandé au trésorier public d'étudier cette faisabilité et la justification du montant de l'emprunt, et nous sommes dans les clous ».

Monsieur CARETTE, Conseiller Municipal, prend la parole.

« Il s'agira d'un emprunt de 90 000 euros par an donc ».

Monsieur le Maire reprend la parole.

« Oui c'est cela à peu près. Ce qui ne mettra pas en péril les finances de la commune. Le choix de prendre un emprunt sur 25 ans se justifie d'autant plus par rapport à ça, 20 ans aurait été plus compliqué à gérer. Nous aurions eu un meilleur taux mais avec un échancier de remboursement plus difficile à appliquer ».

Monsieur DURIEU, conseiller municipal de l'opposition, prend la parole.

« Vous avez quand même monté de 400 000 euros ce que nous avons prévu à l'époque. D'autant qu'aujourd'hui, vous ne couvrez plus les ateliers municipaux : vous avez décidé de le supprimer et il faudra bien le faire un jour. Nous avons gardé

cette somme et n'étions pas allé si haut car nous avons également prévu de faire le presbytère, mais l'enveloppe global était autour de 450 000 euros ; nous avons aussi rencontré le percepteur qui nous avez conseillé de ne pas aller au-delà d'un endettement d'1,5 millions d'euros pour le nouveau chantier. C'est comme ça qu'on a retiré le presbytère des travaux à faire. Par contre, là, vous remettez 1,9 millions euros pour un bâtiment dans lequel vous n'avez plus d'ateliers municipaux ; vous êtes donc obligé de déposer le matériel, ce qui était le cas gratuitement chez Aimé pendant 40 ans, chez un autre. Aujourd'hui, est-ce que ce sera gratuit, je n'ai pas la réponse ; et de toute façon un jour vous devrez faire ces ateliers et vous ne serez jamais beaucoup en dessous entre 400 et 500 000 euros. Après c'est un choix, c'est pour cela que je ne voterai pas ce budget ce soir ».

Monsieur le Maire reprend la parole.

« Comme tu veux Jacques. Il faut savoir que le budget reflète votre réalisation. Ce que nous avons souhaité modifier implique un supplément de 105 000 euros. Pour l'instant, les travaux que nous avons demandés de modifier concernent la phase une et sont bien chiffrés à 105 000 euros. Sachant que nous avons une phase deux, qui va être également modifiée, notamment la partie initialement attribuée aux vestiaires de foot. Ceci a été vu avec l'association, avec laquelle nous avons validé une autre organisation. Donc ces 105 000 euros seront en tout ou partie absorbés. Ce sera donc quasiment le prix de votre projet de départ. Effectivement, les ateliers municipaux n'en feront pas partis. Nous avons en ce sens un projet de réalisation d'une structure très légère derrière le cimetière, et qui ne coutera jamais 400 ou 500 000 euros. Nous espérons pouvoir réaliser un bâtiment d'environ 100 000 euros. Notre choix s'est porté sur le bien-être des associations et des écoles, qui nous ont beaucoup sollicités. Notre projet de faire évoluer le bâtiment en salle pour les associations et les écoles est un choix assumé ».

Monsieur DURIEU, conseiller municipal de l'opposition, prend la parole.

« Nous avons fait une étude avec Hexa Ingenierie, notre assistant à maîtrise d'ouvrage, il y a quelques années. Pour cette étude, nous avons sollicité l'ensemble des associations, et notre projet était bien en accord avec ces associations, dont la tienne par exemple. A l'époque, il n'y avait pas ce besoin supplémentaire. De plus, la zone de stockage supplémentaire pour la mairie que va-t-elle devenir ? Le terrain sur lequel tu veux mettre l'atelier municipal a toujours été prévu en extension du cimetière, c'est pourquoi on s'est toujours interdit de l'utiliser pour y faire des bâtiments. On n'est pas riche de terrain dans la commune ».

Monsieur le Maire reprend la parole.

« Ce terrain fait 800 m², donc il y a possibilité de faire les deux. Les ateliers sur 400 m², c'est faisable. Nous le voyons bien, nous avons stocké chez un particulier, certes gratuitement, mais ça ne prend pas 400 m² je te le garantis ».

Monsieur DURIEU, conseiller municipal de l'opposition, prend la parole.

« Oui nous étions de mémoire aux alentours de 290 m², avec toute la partie au-dessus de dalle béton pour le stockage ».

Monsieur le Maire reprend la parole.

« Oui donc c'est possible de faire les deux. Et pour la zone de stockage, nous allons en garder une bonne partie ».

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MASQUELIER, Deuxième Adjoint.

« Nous avons aussi estimé que la surface et le volume du bâtiment pour y stocker une tondeuse, un microtracteur, une pelle, une brouette et une remorque étaient un peu surdimensionnés. Nous préférons aujourd'hui, puisque le bâtiment était construit, tout du moins dans sa superstructure, l'affecter pour le bien des grusonnois et pour que l'on puisse donner de l'air aux associations, plutôt que d'aller y stocker du matériel dans une surface complètement surdimensionnée. C'était en tout cas notre point de vue. De plus, en plein cœur du village, un bâtiment de cette taille pour y mettre les ateliers municipaux, on préfère les cacher derrière le bégainage que de les mettre en plein centre du village ».

Monsieur DURIEU, conseiller municipal de l'opposition, prend la parole.

« Il ne faut pas penser que nous avons surdimensionné. Tout ça est le résultat d'une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans laquelle on a calculé toutes ces surfaces. Elles n'ont pas été faites au hasard. Il suffit d'en parler avec Jean-François BARRÉ, d'Hexa Ingenierie, chaque besoin a été calculé à sa plus juste valeur. Donc il ne faut pas nous dire qu'il était surdimensionné ».

Monsieur MASQUELIER, Deuxième Adjoint, reprend la parole.

« Nous avons rencontré Monsieur BARRÉ, que je connais personnellement d'ailleurs, et effectivement pour les associations les choses ont bien été vues et faites comme l'étude l'a montré ; néanmoins, au niveau des services techniques, je m'excuse mais le matériel que nous avons récupéré chez Monsieur DUQUENNE, ne nécessitait pas un bâtiment de cette taille, ni le stockage à l'étage. C'est ce que nous avons, nous, estimé, et nous avons donc rendu cette surface aux associations de Gruson pour donner de l'air dans le planning dans l'utilisation de cette salle, et pour ce que nous pensons être le bien et le développement éventuellement des associations ».

Monsieur DURIEU, conseiller municipal de l'opposition, reprend la parole.

« Le déplacement de la cantine d'ici rend aux associations environ 25 heures d'utilisation ».

Monsieur MASQUELIER, Deuxième Adjoint, reprend la parole.

« Ce ne sont pas les mêmes heures ».

Monsieur le Maire reprend la parole.

« Personne ne demande la salle entre midi et deux ».

Monsieur DURIEU, conseiller municipal de l'opposition, reprend la parole.

« Je ne te parle pas entre midi et deux, je te parle entre 8h et midi et en début d'après-midi ».

Madame DAZIN, Première Adjointe, prend la parole :

« Mais qui est intéressé par ces créneaux ? En semaine les gens travaillent ».

Monsieur DURIEU, conseiller municipal de l'opposition, reprend la parole.

« Il y a des personnes âgées qui viennent en matinée, ceux qui ne travaillent pas ».

Monsieur MASQUELIER, Deuxième Adjoint, reprend la parole.

« Cela a très bien fonctionné pendant de nombreuses années et on pouvait aussi continuer à gérer le planning tendu de cette manière-là. Une autre option a été prise, on va donner de l'air un petit peu dans l'utilisation des salles aux associations, voire développer les associations, une nouvelle a d'ailleurs déposée ses statuts récemment. Nous aurons plus de place donc les associations pourront peut-être développer des activités un peu plus sportives. En plus, avec l'ouverture de la porte sur le pignon, elles pourront faire du dedans-dehors quand il fait beau et sur un espace vert végétalisé derrière le calvaire. Cette possibilité d'animations dedans-dehors me paraît être une bonne chose et de bonnes conditions pour les associations à caractère sportif. La salle fera 160 m² avec un revêtement adapté ».

Monsieur le Maire reprend la parole.

« Au-delà des associations, les écoles vont pouvoir utiliser cette salle la journée. Après c'est un choix. Nous n'avons pas critiqué le projet existant, nous avons fait des choix avec un autre regard sur les usages ».

Monsieur DURIEU, conseiller municipal de l'opposition, reprend la parole.

« Ces choix doivent quand même impliquer pas mal de changement. On était sur un bâtiment soumis au Code du Travail et vous en faites un ERP avec des contraintes plus compliquées sur la partie accessibilité, sur la sécurité, et un point qui va changer énormément c'est la conception du chauffage qui n'avait pas été prévue dans ce sens, puisque nous avons prévu de chauffer ce bâtiment à 18 degrés ».

Monsieur le Maire reprend la parole.

« Jacques, nous en reparlons peut-être plus tard entre nous si tu veux, nous allons avancer. Mais tu as raison, ces choix vont impliquer des modifications que nous maîtrisons bien et effectivement un surcoût chiffré à 105 000 euros. Nous allons donc devoir faire 105 000 euros d'économie sur la phase deux ».

Monsieur DURIEU, conseiller municipal de l'opposition, reprend la parole.

« Pourquoi vous empruntez 400 000 euros alors ? ».

Monsieur le Maire reprend la parole.

« C'est ce que nous avons vu avec le percepteur, les chiffres parlent d'eux-mêmes. C'est bien pour payer le bâtiment, je peux vous donner tous les chiffres ».

Monsieur DURIEU, conseiller municipal de l'opposition, reprend la parole.

« C'est quoi ces 365 000 euros que j'ai vu dans le bulletin ? ».

Monsieur le Maire reprend la parole.

« Vous faites erreur là. Quand on note un chiffre sur un panneau, il s'agit d'un prix de travaux ; en aucun cas, les frais d'honoraires sont dedans. La somme qui est notée, c'est la somme que vous avez validée avant notre installation. N'oubliez pas d'inclure les frais d'honoraires. La différence est là. Il n'y a pas de somme supplémentaire à ce jour, excepté les 105 000 euros dont je vous ai parlé à plusieurs reprises depuis tout à l'heure. Nous ne cachons rien, tous les chiffres sont accessibles. Avec plaisir Jacques, nous pouvons tout te montrer. Y a-t-il d'autres points sur le budget ? ».

Monsieur DUQUENNE, conseiller municipal de l'opposition, reprend la parole.

« Je dis tout simplement qu'on avait rien entendu depuis les élections, donc automatiquement on apprend tout aujourd'hui. On est conseillers municipaux quand même ».

Monsieur le Maire reprend la parole.

« Nous sommes installés depuis un mois, vous savez où se trouve la mairie. Venez nous voir aussi. Quand on a été élu, nous devons faire la démarche de venir vous voir, et maintenant que nous sommes installés, nous devons encore faire cette démarche. Quand est-ce que nous allons avancer. La mairie est ouverte, nous n'avons rien à cacher, on publie sur tout. Vous êtes les bienvenus. On en discute quand vous voulez. Je suis ouvert à tout, venez ! On parle. Nous allons continuer de communiquer et notamment sur les chiffres pour la population. Nous n'avons rien à cacher ».

Monsieur CARETTE, Conseiller Municipal, prend la parole.

« J'avais juste un complément. Nous pouvons nous étonner des chiffres importants notamment au niveau de l'emprunt, mais ce qu'il faut savoir quand on regarde ces chiffres, c'est qu'on a encore une capacité financière plus que raisonnable. Et aujourd'hui, hormis ce gros projet qui a été lancé sous l'égide de l'ancienne équipe, nous n'avons pas d'autres projets aussi conséquents qui vont venir immédiatement. Ce fonctionnement est donc tout à fait normal et nous permet aujourd'hui d'avoir une capacité normal d'investissement sur d'autres projets ».

Monsieur le Maire reprend la parole.

« Effectivement, nous ne mettons absolument pas Gruson en péril ».

Monsieur DURIEU, conseiller municipal de l'opposition, reprend la parole.

« Oui enfin l'excédent baisse quand même de 50 000 euros ».

Monsieur le Maire reprend la parole.

« Oui mais il y a les nouveaux bâtiments qu'il faut bien financer ».

Monsieur DURIEU, conseiller municipal de l'opposition, reprend la parole.

« Je parle de l'excédent de fonctionnement, ça fait quand même 20 % de moins ».

Monsieur CARETTE, Conseiller Municipal, prend la parole.

« Sur les chiffres, vous me contredirez, si je me trompe, mais je pense que vous avez pris les prudences qu'il fallait pour faire les calculs. Nous aurons peut-être de bonnes surprises sur l'excédent en fin d'année. De plus, il faut rappeler que le travail de conception du budget a été engagé depuis seulement le 23 mai, date d'installation du nouveau Conseil Municipal. Je tenais donc à féliciter l'équipe pour avoir pu tirer un budget dans ces conditions et d'amener un peu de transparence sur tous les chiffres de la ville, car c'est la première fois en 25 ans que je découvre les chiffres de ma commune ».

Une personne du public intervient.

Monsieur DURIEU, conseiller municipal de l'opposition, reprend la parole.

« Je te ferai remarquer qu'on ne t'avait jamais vu au conseil municipal auparavant. Donc si tu ne sais pas, je regrette, mais c'est que tu n'as pas voulu participer ».

Monsieur CARETTE, Conseiller Municipal, prend la parole.

« Oui effectivement, j'avais des contraintes professionnelles qui ne me permettaient pas d'être disponible mais j'aurai aimé avoir ces informations autrement ».

Une personne du public intervient. Madame DAVOINE lui demande de se taire ou de quitter la salle.

Monsieur DURIEU, conseiller municipal de l'opposition, reprend la parole.

« J'avais une question concernant les futures dotations. Est-ce qu'on en sait un peu plus sur les futures dotations qu'on pourrait obtenir pour ce bâtiment ? Je ne sais pas si Aude peut faire un point sur le sujet ».

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DAVOINE, DGS de Gruson.

« J'ai relancé la DETR, la DSIL, l'ADVB également. Nous avons effectivement été très sollicités depuis quelques semaines, moi la première. Je fais donc en sorte pour que les dossiers avancent et avancent de façon positive pour la commune, soyez en assurés. Aujourd'hui, malheureusement, et c'est aussi pour cela que nous ne pouvons nous permettre d'aller vers un emprunt moindre, c'est que nous n'avons aucune visibilité sur ce que nous allons percevoir sur nos futurs bâtiments et encore moins pour la phase deux. Donc clairement, je ne peux pas répondre avec des chiffres précis. A cela, le contexte sanitaire n'arrange rien ».

Monsieur le Maire reprend la parole.

« Avez-vous d'autres questions ? Non ? On a fait le tour je pense. Nous allons passer au vote du Budget Primitif 2020. Qui s'abstient ? Personne. Qui est contre ? 3 personnes (Isabelle, Aimé, Jacques). Qui est pour ? 12 mains levées. Le budget est donc adopté à la majorité ».

Délibération 2020-15 : Nous allons passer à la représentation des collectivités. Le point 15. Nous devons désigner des représentants, membres du Conseil Municipal, qui siégeront dans des organismes extérieurs ou dans des commissions municipales. Afin de gagner du temps, je suggère que ces votes se fassent à main levée. Je vous rappelle que si une personne s'y oppose, les votes se feront à bulletins secrets. Qui est contre le vote à main levée ? 3 personnes (Isabelle, Aimé, Jacques). La délibération est rejetée. Nous allons passer directement au point 16.

Délibération 2020-16 : Donc la délibération 16. Les bulletins de vote circulent. Je vous rappelle que nous allons voter pour désigner le représentant au Conseil de l'Ecole Pasteur. Je rappelle également que dans chaque école élémentaire et primaire public, est instauré un Conseil d'Ecole. Ces missions sont principalement le vote du règlement intérieur ; il donne un avis sur le fonctionnement de l'école en général. Il est composé du Directeur ou de la Directrice, des enseignants, des représentants des parents d'élèves et des délégués départementaux de l'éducation nationale. J'ajoute que le maire ou son représentant y siège de droit. Je serai donc représenté par Hélène HÉROGUER, Troisième Adjointe. Il nous faut donc élire notre représentant au sein du Conseil Municipal. Y a-t-il des candidats ? Isabelle, Jean-Claude. Y a-t-il d'autres candidats ? Non. Vous avez donc un petit papier sur lequel vous marquez soit Isabelle, soit Jean-Claude. Aude va passer parmi vous.

Madame DAVOINE se lève pour collecter les bulletins de vote.

Monsieur le Maire procède au dépouillement à voix haute, bulletin par bulletin.

12 voix pour Jean-Claude ; 3 voix pour Isabelle.

Jean-Claude est nommé représentant au Conseil de l'Ecole Pasteur.

Délibération 2020-17 : Nous allons passer au point 17. Il nous faut élire le référent défense et sécurité. Je précise que le correspondant défense remplit en premier lieu une mission d'information et de sensibilisation des administrés de notre commune aux questions de défense. Il sera également l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région. Il est également susceptible de s'impliquer dans la réserve citoyenne ou le recensement. Y a-t-il des candidats ? Jacques, Thierry. Y a-t-il d'autres candidats ? Non. Vous avez un papier sur lequel vous marquez soit Jacques, soit Thierry.

Madame DAVOINE se lève pour collecter les bulletins de vote.

Monsieur le Maire procède au dépouillement à voix haute, bulletin par bulletin.

12 voix pour Thierry ; 3 voix pour Jacques.

Thierry est nommé conseiller défense et sécurité.

Délibération 2020-18 : Nous allons passer au point 18. Tout d'abord, je vais vous définir le rôle du CCAS. Le Centre Communal d'Action Sociale est mis en place pour venir en aide aux personnes les plus fragiles. Il constitue l'outil principal des municipalités pour mettre en œuvre les solidarités et organiser l'aide sociale au profit des habitants de la commune. Il lutte contre l'exclusion. Il accompagne les personnes âgées et également les personnes souffrant d'handicap. Il peut également gérer différentes structures destinées aux enfants.

Je propose tout d'abord de fixer le nombre de ses représentants. Je demande à fixer à 8 représentants : 4 élus par le Conseil et 4 désignés par moi-même. Qui s'abstient ? Personne. Qui est contre ? Personne. Qui est pour ? 15 mains levées. Le CCAS sera donc composé de 8 représentants.

Nous allons maintenant procéder à leur élection. Je précise que ce vote se fera à la proportionnelle au plus fort reste. Je vous propose une liste de 4 noms : Hélène HÉROGUER, Philippe SIMOENS, Valère CARETTE et Sabrina WATRELOT. Y a-t-il une seconde liste de proposer ? Oui : Aimé DUQUENNE, Isabelle DESCAMPS, Jacques DURIEU. Vous avez donc un

bulletin sur lequel je vous propose d'indiquer : Liste 1 pour la liste que j'ai proposée, et liste 2 pour la liste d'Isabelle, Jacques, Aimé. Cela vous convient ? Oui.

Madame DAVOINE se lève pour collecter les bulletins de vote.

Monsieur le Maire procède au dépouillement à voix haute, bulletin par bulletin.

12 voix pour la liste 1 ; 3 voix pour la liste 2.

Si nous calculons au plus fort reste, nous avons trois élus directs, c'est-à-dire : Hélène HEROGUER, Philippe SIMOENS et Valère CARETTE ; et un élu de la liste 2 à savoir Aimé DUQUENNE.

Les membres du CCAS désigné par le Conseil Municipal sont donc : Hélène HEROGUER, Philippe SIMOENS, Valère CARETTE et Aimé DUQUENNE.

Je nommerai par la suite les 4 personnes qui feront parties du CCAS.

Délibération 2020-19 : Nous allons passer au point 19. La Commission d'Appel d'Offres est chargée, pour les collectivités territoriales, d'examiner les candidatures et les offres et attribuer les marchés. Elle dispose du pouvoir de déclarer la procédure infructueuse et doit donner son avis favorable pour l'engagement d'une procédure négociée. Vous avez reçu le projet de délibération les seuils des procédures formalisées. La Commission d'Appel d'Offres se réunit aussi souvent qu'il faudra attribuer des marchés sur le mandat à venir. Cette commission est constituée de trois membres titulaires et de trois membres suppléants au sein du Conseil. Nous allons donc suivre la même procédure que pour le CCAS, c'est-à-dire la proportionnelle au plus fort reste. Je vous propose de faire deux listes : une liste titulaire et une liste suppléant.

Sont nommés sur la liste une : Philippe SIMOENS, Thierry MASQUELIER, Valère CARETTE.

Y a-t-il une seconde liste ? Qui est en premier ? Jacques DURIEU. En second ? Isabelle DESCAMPS. Et en troisième, Aimé DUQUENNE. Il s'agit donc de la liste deux.

Vous pouvez voter.

Madame DAVOINE se lève pour collecter les bulletins de vote.

Monsieur le Maire procède au dépouillement à voix haute, bulletin par bulletin.

12 voix pour la liste 1 ; 3 voix pour la liste 2.

Si nous calculons au plus fort reste, nous avons deux élus directs. Donc pour la liste titulaire, nous avons : Philippe SIMOENS, Thierry MASQUELIER et Jacques DURIEU.

Nous allons passer au vote des suppléants. Je propose la liste suivante : Audrey VANHERSECKE, Jean-Claude HAUTCOEUR et Hélène HAVRET.

Y a-t-il une seconde liste ? Qui est en premier ? Aimé DUQUENNE. En second ? Isabelle DESCAMPS. Et en troisième, Jacques DURIEU. Il s'agit donc de la liste deux.

Madame DAVOINE se lève pour collecter les bulletins de vote.

Monsieur le Maire procède au dépouillement à voix haute, bulletin par bulletin.

12 voix pour la liste 1 ; 3 voix pour la liste 2.

Sont donc membres de la Commission d'Appel d'Offres en tant que suppléant : Audrey VANHERSECKE, Jean-Claude HAUTCOEUR et Aimé DUQUENNE.

Le Conseil est terminé. Merci à tous.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par : 15 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention, **approuve** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 juin 2020.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les an, mois et jour susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire
Olivier TURPIN

